

Activités en médecine et toxicologie forensiques à l'Institut Central (ICHV)

B. Schrag, N. Donzé, Institut Central (ICHV), Hôpital du Valais, Sion

Contexte

Le médecin légiste est surtout connu du grand public pour son rôle dans l'examen des corps sur les « scènes de crime » et les autopsies médico-légales. Ces examens médico-légaux ont pour but principal de déterminer l'heure et les circonstances du décès et sa cause (mort naturelle, suicide, accident, cause criminelle). L'activité du médecin légiste ne se limite pourtant pas, loin s'en faut, à l'investigation des décès. Le service médico-légal accueille également des personnes vivantes, victimes ou suspects dans une procédure pénale, afin de déterminer l'étendue de dommages corporels et de recueillir des preuves.

Il s'occupe également d'analyses biologiques médico-légales (par exemple des recherches de paternité) et de la recherche d'alcool, de drogues, de médicaments ou de produits toxiques dans les liquides et tissus corporels.

La médecine légale attache une valeur particulière aux qualités suivantes :

- objectivité
- reproductibilité
- utilisation d'un langage compréhensible par tous
- gestion des cas (en relation avec différentes disciplines)
- compréhension du droit
- fonction « d'interprète » (entre médecine et droit) pour les autorités policières et judiciaires

Les soins de base médico-forensiques du canton du Valais sont en partie réalisés par les médecins de districts. En outre, le canton est doté depuis avril 2012 d'un service médico-légal spécifique, installé à l'Institut Central et disponible 24 heures sur 24.

Les principales missions de la médecine légale

Outre l'examen des décès, les prestations du service de médecine légale s'étendent également à l'expertise des sujets vivants. Il établit également des expertises sur dossiers à propos de diverses questions.

Pathologie médico-légale

Levée de corps et examen externe

On entend par levée de corps et examen externe l'examen du corps pratiqué par un médecin de district ou un médecin légiste en cas de décès dans des circonstances sortant de l'ordinaire.

Dans le territoire du canton du Valais, cette tâche est en partie dévolue à des médecins ayant reçu une formation spécifique : les médecins de district. Le service médico-légal peut toutefois être convoqué par le ministère public pour un examen sur les lieux en cas de problématiques particulières ou de décès suspect.

La police est généralement présente lors de ces examens, et parfois le procureur en charge du dossier. Le procureur décide des suites à donner. Il est seul habilité à saisir le corps, à ordonner des examens complémentaires (autopsie, analyses chimiques/toxicologiques ou génétiques médico-légales) et à autoriser la restitution du corps pour les obsèques à la fin de ces examens.

Autopsie

Outre l'examen externe détaillé du corps, l'autopsie médico-légale comprend l'ouverture des cavités crânienne, thoracique et abdominale et l'examen systématique de tous les organes internes. Réalisée par une équipe de deux médecins et un préparateur, selon des règles précises et dans le respect de la dignité du défunt, elle permet de recueillir des preuves objectives et complètes. L'autopsie sert à déterminer les circonstances et la cause du décès et constitue la principale base de la reconstitution des événements et de toutes les autres investigations. Toute autopsie inclut l'examen microscopique d'échantillons de tissu. Les méthodes d'imagerie modernes viennent utilement compléter la procédure dans certains cas.

Médecine légale clinique

L'examen de personnes vivantes entre dans le cadre de la médecine légale clinique, qui est l'une des missions principales du service médico-légal avec l'étude des décès. L'examen physique médico-légal sert à consigner les observations et indices constituant la base objective de l'expertise et d'une éventuelle reconstitution des faits.

Principales missions de la toxicologie forensique

Le laboratoire de toxicologie forensique (service de chimie clinique et toxicologie) analyse des matériaux biologiques (sang, urine, cheveux, tissus) pour y rechercher médicaments, stupéfiants et produits toxiques. Ces analyses sont généralement demandées par la police et le ministère public en relation avec des contrôles routiers ou d'autres circonstances, pour déterminer si les suspects et victimes de délits étaient sous l'influence de l'alcool, de drogues, ou de médicaments.

Investigations ordonnées par les autorités de poursuite pénale

- Investigation des décès sortant de l'ordinaire (levée de corps, examen externe, autopsie, expertise)
- Identification des personnes décédées non identifiées
- Expertise des dommages corporels (victimes, auteurs, expertises sur dossier)
- Expertise sur des questions particulières (par ex. risque vital)
- Expertise des infractions contre les mœurs (victimes, auteurs, expertises sur dossier)
- Reconstitution d'événements à l'aide des constatations (accidents de la route, du travail, crimes, par exemple avec utilisation d'armes)
- Expertises d'alcoolémie (calculs en retour, calculs théoriques)
- Mise sous séquestre d'échantillons en cas de litiges en matière de parenté



Informations générales

- Service d'astreinte 24 heures sur 24 (téléphone : Centrale d'intervention de la police cantonale du Valais au 117).
- Formation continue (médecins et personnel médical, ministère public, police, équipes de soins)

Consiliums

- Renseignements et conseils par téléphone (questions médico-juridiques, médico-légales et/ou toxicologiques)
- Aide à l'examen des victimes de violences corporelles et/ou sexuelles (documentation et interprétation des observations, conseil sur le droit/l'obligation de signalement, mise sous séquestre d'échantillons pour les examens biologiques et la gestion des cas)

Références

- [1] Recommendation No. R (99) 3 of the European Council on the harmonisation of medico-legal autopsy rules and its explanatory memorandum adopted by the Committee of Ministers on 2 February 1999. For. Sci. Int. 111, 1-3 (2000)
- [2] Expert commission „Quality Management and Autopsy“ of the Medical Section of the Swiss Society of Legal Medicine (2007) Swiss Principles and Rules for Medico-Legal Autopsy
- [3] Schneider V (2002) Leichenschau. Z Rechtsmedizin 12 : 339-352
- [4] Madea B (1999) Die ärztliche Leichenschau. Springer-Verlag
- [5] Schwarz F (1970) Der außergewöhnliche Todesfall. Ferdinand Enke Verlag, Stuttgart

Personnes de contact

Dr Bettina Schrag
Nicolas Donzé

bettina.schrag@hopitalvs.ch
nicolas.donze@hopitalvs.ch